

Dossier : 02 12 66

Date : 8 mars 2005

Commissaire : M^e Diane Boissinot

X

le demandeur

c.

Ministère de l'Environnement

l'organisme

CONSTAT

[1] Une audience s'est tenue le 24 février 2005 dans la présente cause.

[2] Après avoir entendu le témoignage de madame Hélène Beauchesne, responsable de l'accès de l'organisme, le demandeur se déclare satisfait des explications reçues et se désiste de sa demande de révision formulée en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

[3] **EN CONSÉQUENCE**, la Commission

CONSTATE le désistement; et

FERME le dossier.

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocat de l'organisme :
M^e Patricia Blair

